

32 ans, contre-maître à Tourcoing; subordination de témoin. Cette dernière affaire se rattache à celle de divulgation des secrets de fabrication au préjudice de la maison Roubaux et Monnier.

Un accident, rue Pellart. — Un ouvrier peintre était occupé, mercredi, à peindre le dessus d'un veranda dans une maison de la rue Pellart. Il était monté sur une échelle qui avait été placée sur le veranda, mais l'échelle, mal assujettie, glissa entraînant l'ouvrier dans sa chute. Celui-ci en cherchant à se retoucher, se cassa le carreau et se fit à la main une profonde blessure.

Le malheureux enfant de cinq ans, du Fort Condorin, rue de Mouvaux, le jeune Petit, qui était tombé, la semaine dernière, dans de l'eau bouillante, est mort mercredi, après avoir enduré des douleurs atroces.

Mercredi soir, une bande de gamins s'amusaient, vers six heures et demie, à faire rouler les wagons, qui servent au transport des terres, au boulevard de Beaurepaire, lorsque l'un d'eux tomba et fut assez grièvement blessé. C'est le jeune Charles Fournier.

On le transporta chez ses parents, rue Bernard, où des soins empressés lui ont été donnés.

Un vol... à la tire. — Le camionneur de M. Buisson, avait laissé, mardi, vers 10 heures du matin, seul un instant, sa voiture à l'entrée de la Grande-Place, pendant qu'il faisait une livraison.

Un adroit filou, qui le surveillait, sans doute, profita du moment pour enlever une pièce de drap d'une valeur de 150 fr. environ et destinée à M. Bernard, tapissier, Grande-Rue.

Le coup fait, l'individu sans perdre de temps, proposa à deux femmes de vendre le drap à un tapissier, leur promettant une belle commission. Le premier négociant à qui s'adressèrent les femmes, fut précisément M. Bernard, qui voulait bien acheter, mais pas sans avoir vu la marchandise.

A une heure et demie, on lui apporta donc la pièce, en demandant un franc 75 le mètre.

Ce prix dérisoire mit M. Bernard en éveil; comme il attendait un drap scolaire, il observa et constata que cette pièce était bien la sienne.

Il prévint aussitôt la police, qui mit les femmes en état d'arrestation.

Un poste elles donneront des explications qui paraissent satisfaisantes, car elles furent mises en liberté; mais elles firent connaître le signalement de l'individu qui leur avait voulu le drap, et out fait supposer qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Wasquehal. — L'établissement de Madame Voigt, est occupé militairement, comme tous les établissements industriels de la région.

Mercredi après-midi, un cuirassier se promenait dans les rues, lorsqu'il fut arrêté par un individu qui lui demanda de lui prêter son sabre. Le cuirassier refusa, et l'individu, qui fut saisi dans les cardes et déchiré jusqu'au poignet. Les personnes présentes s'empressèrent autour de lui, et M. le docteur Jacquart fut appelé à lui donner des soins.

Le blessé, du nom d'Etienne Cuisse, est natif des Hautes-Alpes et fait partie de la classe 1887. Il a été transporté à l'hôpital militaire de Lille. La blessure paraît tellement grave que l'on croit l'expectative nécessaire.

Un accident est survenu, mercredi, vers trois heures, rue d'Inkermann. Une voiture de place appartenant à M. Clovis Hingre, a été accrochée à l'angle de la rue par un camion. Le choc a été si violent qu'une des roues a été complètement brisée; aucun des conducteurs n'a reçu de blessures.

Les ouvriers maçons de Roubaux et des environs se réunissent le jeudi 8 mai à 7 heures du soir, à l'Estiminet Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, près des Halles. Ordre du jour: formation d'une chambre syndicale.

Les contre-maîtres on échantillonneurs-tinturiers ou soie, laine, pièce ou coupe, se réunissent le dimanche 18 mai, à quatre heures du soir, salle Dilemme, rue Pierre-de-Roubaux. Ordre du jour: communication très importante.

La Chambre syndicale des ouvriers forgerons zincurs se réunira en assemblée générale le dimanche 25 mai, à quatre heures du soir, au domicile de la descente des Tailleurs de pierres, 32, rue de l'Épave.

Croix. — Charles Struyve, qui est âgé de 17 ans, sans motif aucun, lance des pierres à la tête d'un passant dans la rue de la Croix.

M. le docteur Morlat a donné ses soins à la blessée; une plaie a été opérée.

Auguste Mathon est marchand de volailles et cabaretier au Cheval volant; de plus, il a des locataires.

Dans la nuit de mardi à mercredi, il a frappé une personne qui occupe une chambre chez lui. Pour satisfaire à ses procès-verbaux, la locataire est allée se plaindre à la police et une contravention a été dressée.

Meats et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Ciel de M. le Masson, rue de l'Épave, 6, Roubaux, pour dentiers et dentiers perfectionnés. Le talent de M. le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour la chirurgie, sont encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, ou font le plus grand éloge. Par conséquent, n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement. M. le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642-41910

PILULES GICQUEL, purgatives. 1450

TEINTURERIE SONNEVILLE, Roubaux 11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaux

Nouvelle encre électrique à copier sans rouillage, sans taches, sans odeur. Huitième de bouteille, 0 fr. 90; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-bouteille, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du Journal de Roubaux. 21710-43723

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED ROUBAUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaux (grande édition), et dans le Petit Journal de Roubaux. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.

TOURCOING

UN INCENDIE. — A une heure et demie du matin on aperçoit les flammes d'un incendie, dans la direction de Mouvaux.

On nous dit au poste de nuit des pompiers, que l'incendie n'a lieu ni sur le territoire de Roubaux ni sur celui de Tourcoing.

Un de nos reporters, qui s'est rendu sur le lieu du sinistre nous apprend que l'incendie s'est déclaré dans l'importante ferme de la Buerveque, à Mouvaux, sur la route de Lille.

Cette ferme est occupée par M. Dilleux. Le feu s'est déclaré vers minuit et demi dans l'étable et s'est rapidement étendu aux autres corps de bâtiments.

Les pompiers de Mouvaux et de Marcy et deux pelotons de cuirassiers ont inutilement essayé de combattre l'incendie. L'habitation seule, un peu isolée, a pu être préservée.

A deux heures, tout était terminé. Les six chevaux, les 18 vaches et les 70 moutons, qui se trouvaient dans les étables ont été sauvés.

Les chariot et tout les outils aratoires ont été brûlés.

Les pertes sont évaluées à 200,000 francs. Il y a assurance.

La ferme appartient à M. le comte d'Espel. M. Varasse, maire de Mouvaux, était arrivé l'un des premiers sur le lieu du sinistre.

On n'a pas retrouvé le berger de la ferme, qu'on a vu le soir même, ivre, dans plusieurs cabarets de la commune, et qui revenait de la Belgique, où il était allé passer quelques jours.

Les fêtes des 25 et 26 mai. — La Commission d'organisation du festival prie instamment les personnes de la ville qui désiraient ou accepteraient de remplir, auprès des sociétés musicales et corps armés participant aux fêtes des 25

et 26 mai, les fonctions de commissaires, d'assister à une réunion qui aura lieu, dans la grande salle des mariages de l'hôtel-de-ville, le dimanche, onze mai courant, à 11 heures du matin.

La Chapelle de la Marlière. — Tous jours même affluence de visiteurs tous les matins et même l'après-midi la chapelle n'est jamais déserte. On remarque surtout de braves femmes d'ouvriers avec leurs enfants.

Le dimanche est orné de beaucoup de goût, de bananiers et d'oriflammes et chaque jour viennent s'ajouter de nouveaux témoignages de reconnaissance aux innombrables ex-voto des années précédentes.

Depuis le pèlerinage de l'année dernière, la statue colossale de Notre-Dame de la Marlière occupe la place qui lui était réservée au sommet du superbe édifice. Cette superbe statue ne produit peut-être pas tout l'effet sur lequel on comptait, à cause des proportions quelque peu exagérées du dôme.

Terrible accident. — Mercredi après-midi, vers 5 heures, un terrible accident s'est produit au passage de M. Dubrulle, rue de Guines.

Désiré Depoorter, âgé de 60 ans, ouvrier teneur, demeurant à Mouscron, hameau du Blanc-Pigeon, se baissa pour retirer un morceau d'emballage qui se trouvait sous son pied. Sa main gauche fut prise entre deux rouleaux garnis de pointes et les trois premiers doigts furent pour ainsi dire arrachés.

Les docteurs Brunet et Dumont furent appelés aussitôt, et après avoir détaché les doigts qui ne tenaient plus que par quelques filaments, ils firent sur place un premier pansement. Le blessé fut ensuite transporté sur une civière à l'hôtel-Dieu.

Outrage à la pudeur. — Les gendarmes en regagnant leur caserne mardi soir, avaient failli égarer Florimond Van Royen, tailleur, demeurant rue Haute, qui était en état complet d'ivresse et gesticulait rue de Renais. Mercredi matin dès six heures, il se faisait de nouveau remarquer dans cette même rue dans une posture telle qu'il fallait le mettre en état d'arrestation du chef d'ivresse et d'outrages aux mœurs. Le malheureux, qui a dix enfants vivants, est séparé de sa femme depuis huit ans.

Expulsés français. — On n'a pas, en Belgique, pour les Français, la même mansuétude que nous avons dans notre pays pour les Belges et ce n'est pas sans motif. On ne peut pas justifier de moyens assurés d'existence.

C'est ainsi que mercredi vers quatre heures, une trentaine de malheureux ont encore été escortés par la gendarmerie belge jusqu'à la frontière près la chapelle de la Marlière.

La Fanfare du Blanc-Neau inaugure sa nouvelle tenue dimanche prochain 11 mai. A cette occasion, elle se fera entendre à la grandmesse, où elle exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Mouvaux. — Nous apprenons que le jeune Estruade demeurant à la Forpette qui s'est blessé il y a une quinzaine de jours, avec un revolver, dans les circonstances qu'on n'a pas oubliées, est mort dans la nuit de mardi à mercredi.

Linselles. — La société de musique de Linselles, a inauguré, il y a quelques jours, son nouvel uniforme, par l'exécution de plusieurs morceaux. A la tête de son orchestre se trouvent M. Linselles, avec Mlle Dancoulombier, de Tourcoing, dans l'église du Blanc-Neau.

On a surtout fait remarquer dans la *Scène Champêtre* et *Les Maitrises*, qu'elle a interprétées avec beaucoup d'ensemble. Le solo de clarinette de M. Pierre Lalau, sans-culot, a été très remarqué.

Neuville-on-Ferrain. — Le jeune Jules Bels, âgé de dix ans, a trouvé mardi une petite somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre à l'Instituteur de la commune.

AVIS AUX INDUSTRIELS ET AUX NEGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du Journal de Roubaux, un tableau de statistique très intéressant pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se compose de deux graphiques représentant les fluctuations du commerce de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la laine.

Cette dernière partie embrasse une période de quatre années et a été dressée sur les indications de nos meilleurs négociants. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES: 2 fr. Ce prix est réduit à un franc pour les abonnés à la grande édition du Journal de Roubaux et au Bulletin des Laines.

Le tableau colle sur toute feuille de 50 en plus

LILLE

Le général Jamont et le nouveau commandant du 1er corps. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. le général Jamont, commandant du 1er corps d'armée, est nommé au commandement du 6^e corps d'armée à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le général de Miribel, appelé aux fonctions de chef de l'état-major général.

M. le général de division Loizillon, commandant la 2^e division de cavalerie, président du comité technique de la cavalerie est nommé au commandement du 1^{er} corps d'armée, à Lille, en remplacement de M. le général Jamont.

Le décret relatif à ces deux nominations a paru à l'Officiel.

Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie que M. de Freycinet prend du conseil, ministre de la guerre, a conféré successivement ce matin avec les généraux de Miribel et Jamont.

La propriété foncière. — A l'audience des criées de mercredi, au tribunal civil de Lille, une maison à usage de boulangerie, sise à Lille, rue des Tanneurs, n° 21, mise à prix 8,000 francs, a été adjugée 15,800 à M. Bulteau.

Une maison à usage de cabaret, sise à Roubaux, rue Saint-Maurice, n° 17, mise à prix 7,000 fr., a été adjugée 7,550 fr. à M. Desmazières.

Une maison sise à Armentières, rue de l'Avenir, a été adjugée à M. Bulteau pour 1,200 fr., montant de la mise à prix.

Une belle maison à usage de commerce avec porte cochère, sise à Roubaux, rue du Chemin-de-Fer, 51, mise à prix par suite de surenchère 25,750 fr., a été adjugée 35,750 fr. à M. Houze.

Une maison avec quarantaine de débris, à usage d'ouvriers, sise à Lille, rue Maconia, 20 bis, mise à prix après surenchère 4,620 fr., a été adjugée à M. Bulteau 4,625 fr.

Une maison à usage d'estaminet, sise à Lille, rue Margenta, 18, mise à prix, 3,050 fr., a été adjugée 3,100 fr. à M. Bulteau.

Société de géographie. — La Société de géographie de Lille organise pour la fête de la Pentecôte (25 et 26 mai) une excursion vers Anvers, dont voici le programme.

Départ de Lille le 25 mai à 6 heures 2 du matin. — Arrivée à Hamme-lez-Termonde à 9 h. 35. — Départ pour Anvers, à 11 heures, en bateau à vapeur (28 kil.). — Arrivée à Anvers vers 1 heure.

Visite de la ville: Zoologie, bassins, églises, musée, bourse, jardin botanique, etc. — Départ d'Anvers le 26 à 4 h. 46, rentré à Lille à 9 h. 5 du soir.

Directeur de l'excursion: M. Fernaux.

Les adhésions sont reçues, dès maintenant au siège de la Société, 29, rue des Jardins, de 4 à 7 heures du soir.

Une carte itinéraire détaillée du voyage sera remise à chaque souscripteur.

Accident ou suicide. — Sous ce titre, l'Echo du Nord publie l'information suivante: « Un affreux événement s'est produit mercredi, vers midi et demi, près de la gare de Carvin.

« M. Desalle, âgé de 24 ans, marchand de liqueurs à Marcy-en-Barrois, a été couché en deux par le train de voyageurs de Lille vers Douai. On pense à la mort est le résultat d'un accident ou si M. Desalle s'est jeté volontairement sous les roues de la locomotive.

« Une enquête est ouverte. Le défunct était porteur d'une somme de 470 fr.

LES LOISIRS DE L'EX-CHANCELLIER

« Je ne suis pas fâché de prendre ma retraite dit M. Bismarck, et je vais enfin me reposer! Moi qui depuis trente ans regarder passer la vie, je pourrai m'emballer et rajouter ma tête dans les flocos parfumés de la CONGO » de Vaisseir. 225722 *aux-prix-Paris.*

CONCERTS & SPECTACLES

COSMORAMA, 24, rue de la Gare, Roubaux. Du 4 au 10 mai, *Le Suisse Saconné.* 50 centimes. Clôture le 19 mai. 44381

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 7 mai 1890

Présidence de M. PARENTY

Les maîtres-litons de Roubaux-Tourcoing

Louis Duhilleul, 3 fois condamné, a profité de ce que le serviteur d'une usine de Tourcoing avait écrit le centre d'un dégrader passer les petits chasses ir, pour pénétrer dans la cour et briser des vitres.

Après avoir agité sur la plainte du filateur, il s'est rebelli; lui homme ont dû être appelés pour en devenir maîtres.

Le prévenu a paru très-motivé, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche. « C'est faux, c'est pas vrai; vous êtes tous des menteurs, dit-il au témoin. S'il y a des coupables c'est la police qui m'a joué de coups. Voyez ma n° ».

Le fait observé qu'il s'est blessé lui-même en cassant un carreau de vitre.

Farioux, Duhilleul s'empare de D... la police n'a pas le droit de venir frapper les citoyens; je peux me débattre en public pour montrer les coups que j'ai reçus.

M. le Président. — Calmez-vous; vous êtes d'ailleurs accusé d'un fait plus grave dont vous aurez à répondre devant le juge d'instruction. 6 mois de prison et 50 francs d'amende.

Un gamia. — Un gamia de 11 ans, Joseph Debyrne, qui a abandonné ses parents et ne vit que de fraude, a été arrêté par la police. En correction jusqu'à 2 ans.

Jean-Baptiste Roussel, à Tourcoing, a traité de fausseté et de voyous des charpentiers qui travaillaient.

Le prévenu a une mère de 83 ans, une femme malade, et il était dans un état de misère. On a pris un nombre des grévistes. Aussi s'il n'est tiré-tiré avec 8 jours de prison.

Antoine Vanoyen, trois fois condamné, c'est une quatrième à 8 mois de prison, 16 francs d'amende pour menaces, et rébellion, à La Madeleine.

Clemence Thibault, 1 fois et 10 francs pour rébellion à Lille, son fils 3 mois et 15 francs pour avoir jeté des briques dans les vitres d'une filature à Lille. MAITRE POINTU.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Les Elections municipales de Wasquehal

Le Conseil de Préfecture du Nord, présidé par M. Fagon, vice-président, ayant MM. Pain et Ricard pour assesseurs, a examiné dans sa dernière audience la protestation soulevée par plusieurs électeurs de Wasquehal, contre les opérations électorales de cette commune en date du 6 avril dernier.

Cette date avait lieu un scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Droulers, ancien maire, décédé.

Le fils du défunt, l'honorable M. Celestin Droulers fut élu à 2 voix de majorité.

M. Gachin, secrétaire général de la préfecture qui remplit les fonctions de commissaire du gouvernement en remplacement de M. Salmon, conseiller de préfecture capitulaire, a été entendu.

Conformément à la demande des protestataires, pour ce seul motif que la veille du scrutin M. Droulers et sa mère avaient fait afficher sur la commune, deux lettres contenant l'une, cent francs, l'autre, cinquante. Ces lettres auraient été portées à la connaissance des membres des deux sociétés le jour même du scrutin.

M. Delorme demandant au Conseil de rejeter la protestation. Le fait incontesté est que M. Droulers n'a pas la signification qu'on lui donne, mais l'ancien maire de Wasquehal portait grand intérêt aux élections municipales de cette commune. C'est en raison de cette circonstance et non pour autre cause que Madame veuve Droulers et son fils avaient envoyé les lettres incriminées aux sociétés musicales.

Dans son arrêt le conseil déclare qu'en présence de la faible majorité obtenue par M. Droulers il y a lieu de tenir compte de l'envoi d'argent fait la veille du scrutin à M. Droulers, en conséquence il annule l'élection de M. Droulers. MAITRE POINTU.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaux, le 7 mai 1890.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaux,

Nous avons recours à votre obligeance habituelle pour bien vouloir insérer ces quelques lignes dans votre plus prochain numéro :

Roubaux, le 7 mai 1890.

Les ouvriers du tissage mécanique de la maison F. Wattel, réunis en assemblée générale ce matin mercredi 7 mai, ont élu pour président M. Louis Clarys, et à l'unanimité la continuation de la grève; ont en outre décidé de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu quelques concessions concernant leur demande sur l'augmentation de salaire de la part du patron.

Leur patron de bien vouloir envoyer sa décision au local, estaminet du Petit-Guetteur, rue Jacquart, Roubaux. Signé: Les délégués.

Roubaux, le 7 mai 1890.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaux,

Certains bruits ayant couru que la grève de chez Charles Proust avait été rompue par cinq ou six meneurs, les ouvriers, réunis aujourd'hui mercredi en assemblée, ont démenti ces dires par le vote qu'ils ont émis.

Chacun a pu voter selon sa conscience car le vote a été fait au secret.

Voici la répartition de ce vote: 181 ouvriers étaient présents, 161 ont voté pour la continuation de la grève, 20 ouvriers ont voté contre.

Croyant que par ce vote ces bruits seraient détruits et assurant l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro,

Recevez Monsieur nos sincères salutations. Pour les ouvriers de chez Ch. Proust-Scripette: P. MARON, J. GIBERT, F. WATTEL, N. FERRAT, J. THIBAUT, F. TONNARD, N. DELSANT, A. LECOUTRE, C. CLARYS, J. LANDRY, E. DEBULLIE, C. WEBER, L. BAILLIE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 7 mai 1890

L'AGRESSION DES ANARCHISTES ROUBAISIEIS

Le ministère public, estimant que les peines prononcées par le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 20 avril, ne constituent pas une répression suffisante, a interjeté appel à minima.

François Danollet, Edmond Louis Clarys (Clarys), Pernel et Arthur Bernier, comparants dont aujourd'hui devant la chambre des appels correctionnels de la cour de Douai, ont tous été reconnus coupables de violence ou de voies de fait et de menaces de mort sous condition. Danollet est, en outre, inculpé de vol accompagné de coups de feu.

Les trois premiers ont déjà encouru précédemment des condamnations, spécialement pour outrages à des agents. Clarys a été condamné pour provocation à des attentats.

Quant à Edmond Vercurry, il serait le parent, le frère d'un des auteurs de l'agression de Roubaix, paraitrait à la prochaine session des assises du Nord, comme accusé dans l'affaire du vol de 80,000 francs de Tournai.

Les inculpés sont fort mal notés.

Le rapport

M. le conseiller-rapporteur Des Elangs rappelle la manifestation sur la tombe de l'assassin Vanhame. Le Dépeche publia le compte-rendu de cette manifestation.

Sous prétexte d'une rectification à obtenir, Lorion et d'autres anarchistes cavalaient la nuit, entre onze heures et minuit, le bureau de répression, armés de bâtons et de revolvers. Ils se livrèrent à des violences; ils commirent des voies de fait à l'égard des

rédauteurs, MM. Caillot et Dumont, frappant sur les tables, brandissant les chaînes. Ils ne se retirèrent qu'après avoir jeté les tuyaux à gaz, ouvert les boîtes, brisé la boîte aux lettres, pris une lettre sur un bureau, menacé de revenir en nombre pour y faire sauter et chambarder tout ce qui se trouvait.

M. le conseiller donna lecture des dépositions de MM. Caillot, Dumont, Boyé et Pinart.

Il fit aussi les procès-verbaux des perquisitions qui eurent lieu ensuite. Il fit notamment connaître une élocution saisie chez Pernel, où il est parlé de l'art de la socialisme, où il est dit que la force seule fait rendre gorge aux occupants. On y ne discute pas avec eux; on les supprime et, pour cela, tous les moyens sont bons.

M. le conseiller ajouta qu'il existait, en outre, un dossier des lettres où les libérés des prisons ont demandé, sous prétexte qu'ils ne seraient détenus que pour un délit politique.

Interrogatoire

M. le président Lemaire interrogea inculpés. Ils ont, à Douai, une attitude relativement calme. Le rapporteur content de chercher à atténuer les faits et la participation qu'ils y ont prise.

D'après Oercurryse si on a parlé de chambarder tout, c'était bêtise de rien. On voulait simplement une rectification de la lettre à la Cour, un sévère avertissement sur parti, lire devant la Cour, un échafaudage de la littérature. Il débute ainsi: « Je suis sûr d'être anarchiste » mais il ajoute: « On nous accuse d'assassinat quand en voit chaque année des jeunes gens attachés à leur famille pour servir dans l'armée. On les déploie alors contre les travailleurs. »

A ce moment, M. le président l'interrompt et met un terme à son élocution.

Réquisitoire

M. Marvillet, substitut du procureur général, réclame une aggravation de la condamnation intervenue pour une agression inqualifiable et préméditée, contre des individus qui se livrent à des manifestations honteuses sur la tombe des assassins pour glorifier le crime.

Chacun des inculpés prend ensuite la parole et réplique quelques mots au réquisitoire.

L'arrêt

La Cour, après en avoir délibéré, a déclaré de six mois à un an et un jour, l'emprisonnement de Réollet, et de six mois à un an, le coup de délit légal.

L'arrêt double les peines de Vercurryse et de Clarys, et de six mois à un an, le coup de délit légal.

L'arrêt double les peines de Vercurryse et de Clarys, et de six mois à un an, le coup de délit légal.

Les peines de trois et de deux mois, prononcées contre Pernel et Bernier, sont confirmées.

CHRONIQUE COLOMBIENNE

Le Cercle Union, rue Pauvrière, café Pandore, a l'honneur de rappeler aux amateurs son concours général international de Chantilly, le dimanche 11 mai. Mise en loterie le samedi 3 à 6 heures. Prix d'honneur, 200 francs. Mise: 1 fr. 60, les pigeons de plaisir à 0.60 participent aux prix d'honneur. Marché de la région. Constatation automatique.

Contrairement au règlement, le Cercle a décidé que toutes les constatations seraient placés dans un lieu public.

Bénéfice de parcours à raison de une seconde par fractions de cinq mètres.

Des constatations seront à la disposition des amateurs qui en feront la demande au siège du Cercle le vendredi 9 courant.

Rappel: Une somme de 150 francs répartis en 15 parts égales est offerte aux sociétaires et membres honoraires, chaque année ne peut obtenir qu'un seul de ces prix. Les pigeons de plaisir à 60 c. pourront participer à ces prix.

Voici les listes des résultats de la semaine précédente: Lefort, lundi 12 mai, mise en panier de 6 à 7 heures du matin; Chantilly, le mardi 13 mai, mise en panier de 6 à 7 heures du soir; Albert, le jeudi 15 mai, mise en panier le mercredi 11 mai de 5 à 7 h. du soir; Soles, le samedi 17 mai, mise en panier de 6 à 7 h. du matin.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS